

Date de dépôt : 3 décembre 2007

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2008

Rapport de M. Jean-Claude Ducrot

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les vendredis 9 et 23 novembre, la Commission de l'énergie placée respectivement sous la présidence de M. Michel Ducret et de M. Hugo Zbinden s'est réunie aux fins d'examiner de budget.

M^{me} Christine Hislaire, secrétaire adjointe du Département du territoire (DT), et M. Olivier Ouzilou, directeur du Service cantonal de l'énergie (ScanE, DT), ont apporté au débat un constant éclairage et soutien qualitatif et technique dans le cadre de l'examen de ce budget.

M^{me} Nathalie Bessard a assuré la rédaction du procès-verbal. Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur disponibilité.

Audition de M. le conseiller d'Etat Robert Cramer :

Le Conseil d'Etat a accepté le budget 2008 des SIG. Il est en accord avec les orientations stratégiques de l'entreprise. Ce budget s'appuie sur des prévisions d'engagements financiers mais aussi sur des perspectives de recettes. Elles sont liées aux prix pratiqués auxquels les différentes énergies distribuées sont facturées.

Le budget des SIG est soumis à l'approbation du Grand Conseil. Ce budget donne des orientations et des prévisions.

Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer les tarifs pratiqués. A ce titre, un arrêté a été adopté indiquant les tarifs de l'électricité pour l'an prochain. La décision du Conseil d'Etat est basée sur le rapport des SIG adressé au Surveillant des prix. Ce dernier a conclu qu'une augmentation des tarifs de l'électricité **de 2,9 cts par kWh était justifiée.**

Après analyse, les SIG ont estimé que leur bon fonctionnement ne serait pas altéré en limitant cette augmentation **à 2,5 cts par kWh.**

Saisi de cette augmentation, le Conseil d'Etat a estimé, après examen, que l'augmentation devait se limiter **à 1,8 cts par kWh.** L'autorité exécutive est consciente que sa décision est contestable car il existe des règles fixant des marges quant aux coûts d'acquisition et de distribution de l'électricité dans un marché allant vers une libéralisation. En imposant une augmentation limitée, le Conseil d'Etat est conscient que ces tarifs peuvent être trop bas pour les gros consommateurs. L'exécutif entend, par sa décision, donner un signal aux SIG pour une gestion la plus rigoureuse possible de l'entreprise, trouvant ainsi son corollaire avec les rigueurs imposées aux services de l'Etat.

Cet effort retombera sur les consommateurs avec un coût de l'électricité qui reste favorable en regard des tarifs pratiqués dans d'autres cantons romands. Genève reste ainsi dans la moyenne suisse.

Les consommateurs genevois ont bénéficié entre 1988 et 2007 de tarifs qui **ont baissé de 20%.** Cette augmentation représentera un coût supplémentaire moyen d'environ 70 F par ménage. Somme pouvant être économisée en supprimant notamment les « stand-by ».

Audition de MM. Daniel Mouchet, président des SIG, Battistella, directeur général, et Pierre Buéguet, directeur financier

M. Battistella introduit son exposé en précisant que le budget des SIG s'inscrit dans un plan stratégique et va, dès lors, bien au-delà d'une année. Il s'agit d'une projection sur cinq ans. La part de l'approvisionnement augmente de manière substantielle. Chacune des activités de l'entreprise est analysée pour elle-même, permettant de mettre en évidence les difficultés.

L'un des segments les plus favorables est la production de l'électricité. Les deux autres sont : l'approvisionnement et la distribution du gaz. Son marché est porteur et constitue un vecteur de croissance pour l'entreprise. Parmi les futures opportunités de production locale d'électricité, l'éventuelle construction d'un barrage sur le Rhône reste possible et le site des Cheneviers quant à lui ouvre aussi des perspectives.

Le segment chaleur à distance est également prometteur et va certainement croître.

La distribution d'électricité fait partie des segments générateurs de « cash ».

L'eau potable et les eaux usées sont des segments robustes en monopole. Ils continueront à générer une marge et à être porteurs pour les SIG.

Cependant, des défis sont à venir, plus particulièrement celui de l'approvisionnement et de la vente de l'électricité, qui vont être soumis à la concurrence.

Les déchets constituent aussi un autre défi quant au volume et au prix de leur traitement. Les déchets spéciaux constituent une activité déficitaire.

Stratégie et investissements :

Les investissements sont ambitieux. Il se situe à 1,3 milliard de F sur cinq ans. 2008 est une année particulière. Les SIG seront propriétaires des actifs nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Ainsi, l'usine des Cheneviers, le réseau primaire d'assainissement des eaux usées, les stations d'épuration et la station de Vessy sont compris dans ces actifs. Quant à celle du Bois-de-Bay, elle est à terminer.

Entre 2009 et 2010, un nouvel investissement verra le jour par la construction de la centrale à gaz et l'extension de la production de la chaleur à distance.

Globalement, toutes les activités sont bénéficiaires. Le secteur valorisation des déchets reste déficitaire. Le « cash-flow » est négatif en 2008 en raison précisément du transfert d'actifs.

L'entreprise entend maintenir son objectif de dégager un « cash flow » annuel récurrent de 50 millions de F au minimum.

Le modèle d'affaires a pour but de maintenir l'ensemble des activités à la fois en monopole, en monopole régulé et en concurrence.

Production d'électricité :

Les SIG ont l'ambition sur la durée d'augmenter leur propre production d'électricité sur Genève. Pour l'instant, **le taux se situe à environ 25%.**

Avec la construction de la centrale à gaz, le taux d'autoproduction atteindra 40%. L'entreprise veut tendre à une production de 50% avec la participation hors canton.

Economies d'énergies :

Dans le cadre du programme « Eco 21 », l'investissement consenti a pour but d'inverser les tendances de croissance de la consommation d'électricité et de réduire les émissions de CO₂.

Eaux et déchets :

Le but poursuivi est d'assurer l'équilibre économique de ces activités.

Services et télécoms :

Une dynamique est également à développer en regroupant ces services. Le plan stratégique a été accepté par le conseil d'administration le 4 septembre dernier. La première étape est le budget 2008 qui verra l'ouverture des marchés de l'électricité et trois hausses (eau, gaz électricité). Les coûts d'approvisionnement sont aussi à la hausse et les investissements conformes aux objectifs. Quant à l'eau, la planification de sa consommation est à la baisse et enregistrera néanmoins une redevance supplémentaire.

De point de vue comptable, la taxe d'épuration apparaîtra aux revenus des SIG (propriétaire du réseau d'assainissement dès le 1^{er} janvier 2008) et la part du coût effective de l'eau sera reversée à l'Etat pour la couverture des frais d'exploitation du domaine de l'eau (DomEau).

En ce qui concerne les déchets, la taxe d'incinération est maintenue.

En termes de chiffres, le budget augmente au niveau des produits en raison de la hausse du prix des fluides. Quant aux charges d'exploitation, elles sont en baisse par le fait que les SIG n'ont plus à honorer les coûts de location des actifs de l'Etat. Ceux-ci apparaissent au niveau de l'amortissement des charges financières.

La décision du Conseil d'Etat de limiter la hausse du prix de l'électricité obligera l'entreprise à trouver des économies de l'ordre de 15 millions de francs.

Echanges – réflexions – questions des commissaires :

Electricité

Pour les députés « Verts », ce budget s'inscrit dans une logique uniquement économique liée aux bénéfices. Il ne contient pas suffisamment d'éléments relatifs aux économies d'énergies. Or, dans la conception générale de l'énergie, la commission avait dégagé une position forte à ce sujet. L'attitude du Conseil d'Etat visant à limiter la hausse est dommageable.

Pour les SIG, l'évolution de la consommation de l'électricité doit être conforme aux objectifs stratégiques fixés dans « Eco 21 », soit de ramener la consommation par habitant en 2011 à celle de 1990 – 5880 kWh par habitant – consommation actuelle : 6300 kWh.

Si aucun effort n'est fourni, la consommation va progresser de 5% durant la même période.

Pour un commissaire radical, les SIG devraient intensifier les efforts d'économies sur les énergies polluantes. Il s'interroge sur la liberté de l'entreprise dans le choix des fournisseurs dont certains pourraient peut-être pratiquer des prix inférieurs pour l'électricité d'origine nucléaire. Il appert cependant que l'entreprise est libre dans ses achats mais a une relation historique avec EOS selon son directeur.

En réponse à un député socialiste, le directeur général indique que la croissance de l'augmentation de la consommation coûte plus cher que le prix facturé au client, d'où l'intérêt à être acteur dans la baisse de consommation.

Cependant, au niveau de la distribution, la marge des SIG augmente lorsque le transit du courant est en hausse. Cette situation ne modifie pas la volonté des SIG d'être acteur dans l'économie d'énergie tout en ayant pas le pouvoir d'imposer des choix aux citoyens.

Le mode de tarification pratiqué permet aux clients d'avoir un tarif dégressif en fonction du profil de courbe de charges. Les coûts de distribution sont diminués si l'utilisateur optimise sa manière de consommer. Le client est dès lors incité à modérer sa consommation et à avoir un profil le plus en adéquation avec la stratégie du distributeur. Certains clients ont compris de mécanisme en écrêtant les pointes de consommation.

Cette politique de distribution peut dès lors porter ses fruits. Elle permet une maîtrise des investissements et des coûts liés à la maintenance du réseau. C'est une volonté ferme de l'entreprise de prôner les économies. En cela, les SIG se distinguent d'une autre entreprise. Dans un très prochain marché ouvert, les SIG veulent être à la fois vendeurs et incitateurs d'économie énergétique.

De par cette vision proactive, un député PDC estime que l'on pourra peut-être éviter d'être dans l'obligation d'investir à long terme dans de nouvelles installations ou de centrales.

Un député radical ne peut s'empêcher de penser que l'on oblige les SIG à jouer un double rôle ; celui de vendeur et d'incitateur d'économies qui devrait être le rôle du pouvoir politique.

Par leur stratégie les SIG pourront influencer le développement d'énergies alternatives et permettre la recherche et son financement, tout en reconnaissant une certaine ambiguïté. Mais, beaucoup de clients légitiment les options retenues.

Cette stratégie est approuvée par un député MCG, dont les objectifs ne sont pas d'engranger des bénéfices à l'instar de sociétés commerciales mais de fournir une prestation comprenant à la fois dans sa tarification les frais d'exploitation, de maintenance et d'investissements.

Le DT rappelle les contraintes de la loi sur les SIG. Ses activités doivent être conformes à la conservation et au développement des énergies renouvelables et ce, en adéquation avec la Constitution cantonale.

Pour un député Vert, l'augmentation des tarifs n'est pas pour gêner les entreprises mais pour qu'elles adaptent leurs options en raison de la raréfaction des énergies.

Un député UDC souhaite que l'entreprise prenne des mesures afin d'inciter les clients à diminuer leur consommation des énergies non renouvelables.

Les SIG ont opté pour une électricité certifiée à 100%. Seuls 15% seront basées sur une centrale à gaz, utilisant de l'énergie fossile. Les buts sont d'accroître la connaissance des clients par une sensibilisation. « Eco 21 » est ainsi un pas pour inverser les tendances.

Un député PDC développe une variante de tarification qui serait éventuellement d'opter pour un prix moyen englobant la production photovoltaïque qui reste chère.

Le directeur général précise qu'à ce jour 36 000 Genevois ont choisi Vital Vert. Zurich a introduit cette variante. Son offre inclut aussi le nucléaire. Cette stratégie fonctionne dans ce canton. A ce jour, il est obligé d'acheter de l'électricité photovoltaïque. La volonté des SIG est d'encourager les entreprises à l'installation de panneaux solaires. Un message est aussi à donner aux communes.

Dans la nouvelle loi sur la libéralisation des marchés, une taxe sur le timbre très haute tension de 0,6 cts par kWh sera dévolue à la promotion des énergies renouvelables. Genève dispose de 1,3 km² de toitures bien orientées. Ainsi tous les projets en suspens vont pouvoir souscrire à l'appel d'offres lancé au niveau fédéral. C'est un organisme de la Confédération qui achètera la production estimée à 12 MWh. Les SIG veulent ainsi être aussi acteurs.

Le système genevois de mutualisation a l'avantage d'offrir le choix du produit en optant notamment pour Vitale Vert.

Pour un commissaire UDC, la multiplication de panneaux solaires ne court-circuite-t-elle pas les SIG ? Ils pourraient éventuellement s'engager dans la prise de capitaux dans des entreprises productrices de panneaux solaires.

Les SIG ne voient pas en cela une concurrence déloyale mais ils veulent aussi être un acteur possible.

Pour un député Vert, un effort d'économie doit aussi être promu dans les grandes surfaces où l'éclairage est disproportionné. Il y a lieu d'inciter les fabricants à promouvoir des lampes moins gourmandes.

Vote du budget :

Le président de la commission est gêné par le fait que le budget 2008 soit voté sous réserve de la hausse de 2,5 cts du kWh demandée par les SIG et non retenue par le Conseil d'Etat.

Les SIG indiquent que cette hausse n'avait pour but d'augmenter le profit mais elle n'est que le reflet du coût de l'électricité générant **11 millions de F** de résultats nets. Or, la décision du Conseil d'Etat fait passer ce résultat à 0 F.

L'on ne peut pas exclure que les SIG puissent se trouver dans une situation d'un prix de vente inférieur au coût d'achat. L'entreprise devra donc absolument trouver des économies.

Un commissaire socialiste relève la compétence du Conseil d'Etat quant à la fixation des tarifs. Rien ne s'oppose à une augmentation en cours d'année.

Notons que le relèvement des tarifs est proposé par les SIG. Ils feront cette demande pour autant que sa justification soit pertinente tout en rappelant que la hausse de 2,9 cts par kWh autorisée par le Surveillant des prix est bloquée pour deux ans.

Un député MCG rappelle que par sa décision, le Conseil d'Etat a voulu imposer des économies à l'entreprise d'une manière globale.

A un commissaire Vert s'inquiétant de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, le Département précise qu'ils interviendront au 1^{er} janvier 2008. Le vote du budget doit intervenir, sinon l'entreprise sera paralysée et la loi ne prévoit pas de douzièmes provisionnels.

Pour un commissaire radical la démarche est correcte.

Les députés de l'alternative et le MCG notamment ne soutiennent cependant pas la décision du Conseil d'Etat de limiter l'augmentation des prix de vente de l'électricité.

Gestion de l'eau

Bien que la consommation soit stabilisée voire en baisse, un commissaire libéral s'interroge quant à l'introduction d'une taxe de pompage. Quels en seront la répercussion et l'impact sur les entreprises pratiquant le pompage tant au Rhône qu'au lac ?

La direction des SIG précise que Genève est sous un régime d'exemption de taxe. La loi en la matière indique que ce pompage peut être soumis à une taxe. Le canton a décidé de la prélever dès 2008. L'estimation du montant à encaisser est de l'ordre de 5 millions de F. Un règlement est en cours de préparation. La proposition des SIG est d'augmenter le prix de l'eau potable à 80 % de la valeur de la taxe. La décision appartiendra au Conseil d'Etat. Sur question d'un député libéral, le Département du territoire précise que la taxe sera prélevée sur l'eau pompée en vue de la production d'eau potable.

Gaz

Le prix du gaz suit l'évolution de celui du pétrole. Les SIG devront réadapter son coût dans le courant de l'année.

Cheneviers – gestion des déchets

Un député MCG désire connaître la stratégie des SIG dans l'importation des déchets ordinaires et dans la maîtrise des coûts pour que les fours puissent fonctionner.

Cette activité n'atteint pas l'équilibre de rentabilité par rapport à sa valeur comptable. La valeur économique se situe en dessous du prix payé.

Pour le DT et les SIG, la stratégie est de remplir les fours d'incinération. Les importations actuelles proviennent de France et d'Allemagne. Cette année, le taux de remplissage a diminué de 15%. Cette baisse s'accroîtra. Aujourd'hui, les SIG sont dans la logique d'importation pour remplir les fours. Elle devra, à l'avenir, se faire le plus possible par train. La volonté des SIG est d'optimiser l'apport dans la région limitrophe de manière à cesser ceux venant d'Allemagne et partiellement d'Italie.

Les Cheneviers sont actuellement aussi approvisionnés par un apport vaudois qui prendra fin contractuellement en 2010. Les provenances d'Allemagne et de France sont soumises à des contrats annuels. La probabilité d'importation régulière d'Italie est très limitée. Les SIG veulent maximiser les volumes en cordonnant leur apport. L'entreprise s'est donné deux ans pour ne plus importer de déchets hors d'une zone limitrophe.

L'apport des déchets résultant du tri diminue l'alimentation des Cheneviers, remarque un député PDC. Aussi les Cheneviers doivent assurer sa production de chaleur pour le réseau Cadum qui sera relié au réseau de

chauffage à distance du Lignon (à construire, coût 160 millions de francs). L'investissement pour le réseau à construire est évalué aujourd'hui à quelque 13 millions de F.

Déchets spéciaux :

Au sujet de leur traitement, un député socialiste note que cette activité fait partie des transferts d'actifs.

Cette gestion est déficitaire. Les revenus sont de l'ordre de 7 millions de F et les pertes de 6 millions. Le transfert d'actifs pour cette mission oblige les SIG à verser 21 millions à l'Etat pour une activité déficitaire. S'agissant d'une mission imposée, l'Etat paie chaque année un montant dégressif aux SIG durant quatre à cinq ans à hauteur des 21 millions de F rémunérés par un modeste intérêt.

Progressivement, les Cheneviers vont se désengager et confier cette prestation à des entreprises privées spécialisées et dûment autorisées. Cette cessation interviendra progressivement en fonction du terme des contrats actuellement en cours avec les fournisseurs.

Quant aux petits déchets spéciaux produits par l'artisanat, les SIG continueront d'assumer cette prestation.

« Eco 21 »

Ce programme soulève des interrogations MCG. Cette activité mise en œuvre est effectuée par quatre personnes dont l'une provient de l'entreprise. Il s'agit de mandats externes pour un travail spécifique ne pouvant que difficilement être effectué par des collaborateurs internes. Le responsable est un mandataire externe. Son contrat a été prolongé de six mois. C'est une solution transitoire. A terme, cette activité sera effectuée par des collaborateurs internes. Ces quatre postes représentent une dépense de 600 000 F. Les mandats, à haute valeur ajoutée, coûtent cher. « Eco 21 » n'a pas encore démontré toute sa pertinence. Ses missions sont liées à d'importants efforts de promotion, à l'élaboration d'un site internet interactif, aux financements de programmes d'économies d'énergies. « Eco 21 » est un ensemble de sensibilisations, de formation.

Le sponsoring

Pour un député socialiste, le sponsoring pratiqué est discutable au vu des organisations parfois subventionnées. Une réflexion est à faire. Pour un député libéral tout comme pour un PDC, les SIG, en subventionnant les associations, démontrent la volonté de participer à la vie de la cité en donnant l'image d'une entreprise de proximité. Le financement de la projection du film d'Al Gore qui a rencontré un succès certain auprès des collégiens,

montre que les associations sponsorisées par les SIG, en l'occurrence la FEDRE, ont le souci de parrainer des opérations en lien direct avec la protection de l'environnement.

Revenus des administrateurs

Le Conseil d'Etat a adressé une note à tous les établissements autonomes en leur précisant que les jetons de présence encaissés dans des conseils d'administration des filiales des établissements autonomes devront être reversés à ces dernières.

Conclusions et vote

Les Services Industriels sont une entreprise publique liée par d'importantes contraintes économiques, légales et environnementales et soumise également aux décisions politiques. Cette situation peut paraître antinomique eu égard à la nécessité de réaliser aussi des bénéfices non pas pour les distribuer à des actionnaires mais tout simplement d'assumer et d'assurer les investissements et les défis futurs.

Gestion des déchets, production de chaleur par des investissements pour le chauffage à distance, économie d'énergies amènent l'entreprise à avoir une stratégie à moyen et à long terme.

Avec la libéralisation prochaine du marché de l'électricité, l'entreprise devra, pour les 75% de son approvisionnement, acheter ce fluide sur le marché libre au prix fort et le vendre à un prix inférieur aux coûts réels de distribution.

Quand bien même le Surveillant des prix ait autorisé une hausse de 2,9 cts le kWh bloquée durant deux ans ; le Conseil d'Etat a limité cette hausse à 1,8 cts. L'autorité exécutive n'a pas retenu la proposition des SIG fixée à 2,5 cts par kWh.

Cette décision obligera l'entreprise à trouver des économies sur l'ensemble des dépenses prévues en 2008.

Entrée en matière

C'est du bout des lèvres et avec beaucoup de réticences que la commission a voté à l'unanimité le budget aux fins de ne pas paralyser l'entreprise dans ses activités dès le 1^{er} janvier 2008. La loi ne prévoit pas les douzièmes provisionnels.

Le président met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 10166

Pour : 13 (2 S, 1 MCG, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC)

Contre: —

Abstentions: —

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président propose de voter l'article 1 du projet de loi 10166. Il s'enquiert d'éventuelles remarques.

Selon un commissaire MCG, il est essentiel de faire une réserve dans ce budget, qui doit correspondre à la réalité. Il propose donc que la commission se réunisse une fois de plus afin de réfléchir à un éventuel amendement.

M. Cramer indique que la réserve figurera dans le bilan, puisque toutes les indications du réviseur s'y trouvent. Si l'on s'intéresse, au niveau du budget, à la problématique des réserves, on tombe dans des questions comptables. Il déconseille vivement d'amender ce texte.

Le président met aux voix la proposition d'un commissaire MCG de convoquer encore une fois la commission, afin de pouvoir réfléchir sur un éventuel amendement.

Pour : 1 MCG (1 voix)

Contre: 1 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC (11 voix)

Abstention : 1 S (1 voix)

La proposition d'un commissaire MCG est refusée.

Le DT amende l'article 1, lettre e, du projet de loi 10166 qui contient bien une erreur formelle. Le montant du « cash-flow de gestion » n'est pas de – 79,2 millions de F mais bien de – 379,2 millions de F, comme cela est indiqué à plusieurs reprises dans l'exposé des motifs.

Vote de la loi article par article

Le président met aux voix l'article 1 amendé (donc avec –379,2 millions pour le cash-flow de gestion).

Pour : 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC (12 voix)

Contre : –

Abstention : 1 MCG (1 voix)

L'article 1 amendé est adopté.

Le président met aux voix l'article 2.

Pour: 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC (12 voix)

Contre : –

Abstention : 1 MCG (1 voix)

L'article 2 est adopté.

Le président met aux voix l'article 3.

Pour : 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC (12 voix)

Contre –

Abstention : 1 MCG (1 voix)

L'article 3 est adopté.

Sur questions des députés, M. Cramer indique que la Constitution cantonale prévoit qu'un référendum ne peut être demandé contre le budget des Services Industriels. Il est important que cette loi soit votée avant la fin de l'année afin qu'elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Sans budget, les Services Industriels ne pourront pas fonctionner.

Vote de la loi dans son ensemble :

Le groupe libéral refusera le projet de loi car le budget a subi une adaptation des tarifs, que la politique de rémunération des administrateurs fera l'objet d'une décision ultérieure et que l'introduction des taxes de pompage de l'eau paraissent peu claires.

Le groupe radical approuvera le projet de loi qui ne signifie pas une obligation de dépenses. Il trouve intéressant que les SIG se soient engagés à faire des économies pour faire face à la diminution des recettes de 15 millions.

Les Verts approuveront le budget mais ne sont pas en accord avec le Conseil d'Etat quant à la réduction opérée sur l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Les Socialistes comme les Verts regrettent la position du Conseil d'Etat quant à sa décision au sujet des tarifs de l'électricité.

Le MCG est également opposé au budget notamment à cause de la politique d'importation des déchets. Que d'autre part, ce budget n'est pas en lien avec la réalité quant à l'absence de réserves non prévues.

Le PDC votera ce budget. Il est en adéquation avec la conception générale de l'énergie. Que ce budget permettra aux SIG de remplir ses tâches et qu'il convient de le dissocier de la rémunération des administrateurs.

Le groupe UDC votera également ce budget en constatant que les SIG feront un effort d'économie de l'ordre de 15 millions de francs.

Le président met aux voix le projet de loi 10166 dans son ensemble.

Pour : 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 UDC (9 voix)

Contre: 3 L, 1 MCG (4 voix)

Abstention : –

Le projet de loi 10166 est adopté dans son ensemble.

« Carpent tua poma nepotes »

Tiré d'un vers de Virgile. Le poète s'inspire de cette pensée que l'homme ne doit pas seulement songer au présent et à lui-même mais aussi à l'avenir et aux générations futures.

Projet de loi (10166)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2008

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;
vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 11 septembre 2007,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|---------------------------------|------------------|
| a) total des produits : | 975,9 millions |
| b) marge brute d'exploitation : | 301,8 millions |
| c) résultat opérationnel : | 193,8 millions |
| d) résultat net de l'exercice : | 103,1 millions |
| e) cash-flow de gestion : | - 379,2 millions |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 168,5 millions de francs d'investissements opérationnels nets et 5,8 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.